

LE JOUR, 1951
18 Décembre 1951

UNE CONVERSATION OPPORTUNE

On a peine à penser que la conversation qu'on annonce entre M. Anthony Eden et Salaheddine pacha, à Paris, puisse être vaine. Une telle conversation, si elle ne devait pas aboutir à quelque résultat un peu satisfaisant, on ne la rechercherait pas. Il vaudrait mieux qu'elle n'eût pas lieu.

Mais d'après ce qu'on commence à savoir, il semble que des propositions extrêmement raisonnables soient à l'ordre du jour. Il s'agirait évidemment d'une présence internationale sur le Canal, mais relativement restreinte, et où l'Egypte aurait la première place, pour que soit mieux reconnue sa souveraineté. Le caractère international de la défense ne différerait guère alors de celui qu'elle revêt en Europe occidentale.

Il serait difficile dans de telles conditions de s'obstiner dans le refus et de faire durer plus longtemps la querelle. Et il n'est pas exclu qu'avec l'année nouvelle quelque chose de nouveau survienne dans ce domaine ; nous l'écrivions l'autre jour.

Il est temps que le conflit anglo-égyptien trouve son terme. Les Etats-Unis doivent y mettre tout leur effort et l'ensemble des Occidentaux avec eux. On reste surpris que les Américains n'aient pas expliqué les choses, au Caire, avec plus de précision et plus de clarté.

Car, contre les apparences, au fond, il ne s'agit pas de « traité » mais bien de « nécessité ». Le traité ne fait que couvrir de sa solennité ce que la nature des choses impose. On pourrait, aussi bien, dire aux Egyptiens : « Laissons de côté le traité. Que suggérez-vous pour la défense du Canal, qui soit acceptable pour le reste du monde ? Votre cas est celui de vingt ou trente nations, avec cette différence pourtant que le canal de Suez appelle une vigilance permanente. Cette vigilance, ce n'est pas l'état de crise seulement qui la justifie ; c'est la voie de communication intercontinentale qui permet aux océans et aux mers de se rejoindre sans que le navigateur doive doubler pour cela le Cap de Bonne-Espérance ».

Telle est l'essence d'un discours éventuel qui est manifestement l'affaire des hommes politiques et non point des juristes.

Cela ne veut pas dire que l'argument de droit n'ait pas sa valeur. Mais, le canal de Suez et le pétrole d'Abadan ce n'est pas la même chose. Pour le pétrole d'Abadan on va plus valablement devant la Cour de la Haye qu'on ne le ferait pour le canal de Suez. La Cour internationale est par définition juge d'un droit contractuel plutôt que d'une servitude résultant de la nature des choses.

On ne peut pas refuser aux Puissances dont les navires doivent passer par Suez un regard sur la sécurité du canal de Suez. Cela est de bon sens.

Aussi notre espoir est-il grand que Salaheddine pacha et M Anthony Eden mettront les choses au point, à Paris, au moins en principe ; quitte à discuter des modalités par la suite.

Et l’Egypte s’intéressera alors à cette défense collective qui est aussi indispensable à elle qu’à aucun autre pays. Or, ce ne sont pas les moyens démagogiques (il faut les appeler par leur nom), auxquels l’Egypte se croit acculée, qui lui donneront le repos. Il ne faut pas que Salaheddine pacha puisse se reprocher un jour d’avoir ébranlé son pays dans ses couches profondes pour l’avantage de considérations de prestige. La politique intérieure de l’Egypte, telle qu’elle est faite en ce moment, devrait inquiéter un peu plus les hommes d’Etat égyptiens.

Sans doute, nombre d’entre eux en sont-ils alarmés. N’est-il pas temps de faire baisser la fièvre ?